

**Siège social pour toute correspondance :**

Association Bresse Nouvelle – Maison pour tous

21, place du marché

71370 SAINT GERMAIN-DU-PLAIN



06.29.36.03.54.



bressenouvelle@gmail.com

**Lieu de l'activité :**

L'Alpage

La Boissière

39150 LA CHAUX-DU-DOMBIEF

03.84.60.10.33



www.bressenouvelle.fr

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le trajet jusqu'au lieu de la colonie

Une navette est mise à disposition gratuitement pour transporter les enfants de St Germain-du-Plain à l'Alpage (lieu du séjour), cependant ce moyen de transport n'a aucun caractère obligatoire.

Départ de la navette :

Dimanche 08 février à 10 h (Rendez-Vous à 9h devant la Maison pour Tous - Place du marché - 71370 ST GERMAIN-DU-PLAIN)

Retour de la navette :

Vendredi 13 février à 18 h (Devant la Maison pour Tous – Place du marché – 71370 ST GERMAIN-DU-PLAIN)

Arrivée par vos propres moyens : RDV à la colonie dans le Jura à partir de 12h les mêmes jours.

Le dossier médical

Remplir le plus précisément possible la fiche sanitaire (allergies, soins particuliers, points d'attention...) et **fournir une photocopie des pages vaccins du carnet de santé.**

En cas de traitement médical en cours, indiquer sur l'emballage : les noms et prénoms de l'enfant et **joindre OBLIGATOIREMENT la prescription médicale.** Remettre le tout au directeur avant le départ

L'argent de poche

Votre enfant peut avoir de l'argent de poche pour lui permettre de vous rapporter des petits souvenirs mais nous vous conseillons de ne pas trop en donner. Vous avez la possibilité de remettre la somme au directeur dans une enveloppe indiquant les noms et prénoms de l'enfant ainsi que le montant.

La réservation du séjour

Appelez l'association avant toute inscription au 06.29.36.03.54 ou 06.24.97.34.21

Le séjour est définitivement réservé une fois tous les documents d'inscriptions dûment remplis et envoyés à l'Association accompagnés du versement des arrhes pour chaque enfant et de la cotisation à l'Association Bresse Nouvelle à jour (avec éventuellement des chèques vacances).

L'Association peut établir une facture acquittée à destination des comités d'entreprise que nous enverrons prioritairement par e-mail (sinon joindre une enveloppe timbrée et adressée, au siège social de Bresse Nouvelle).

Si vous souhaitez régler par virement bancaire voici notre IBAN :

FR76 1780 6005 9004 1032 0905 197

BIC AGRIFRPP878

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter Claudine Tavernier par mail à bressenouvelle@gmail.com

IMPORTANT ! Les téléphones portables

Les téléphones portables sont autorisés mais les temps d'utilisation sont gérés par la direction du séjour. Les responsables du séjour donnent des nouvelles régulièrement par le biais du blog sécurisé. La direction vous communiquera un code d'accès pour pouvoir consulter les publications concernant le séjour de votre enfant comprenant le résumé de la journée ainsi que des photos.